



Novembre étant le mois pour la vaccination contre la grippe saisonnière, je vous propose un article portant sur l'immunisation des personnes vivant avec le VIH/sida.

Le VIH fragilise le système immunitaire et l'empêche de nous défendre contre les microbes qui nous entourent en permanence. Il est par conséquent très important que les personnes qui vivent avec le VIH/sida (PVVIH) prennent certaines précautions afin de prévenir la maladie et les infections.

Vous pouvez vous protéger contre de nombreuses infections en vous faisant immuniser ou vacciner. Habituellement, l'immunisation prend la forme d'une injection ou d'une série d'injections. Vous pouvez aussi prévenir les infections des façons suivantes :

- en prenant des médicaments pour prévenir les infections courantes associées au sida;
- en utilisant un condom pendant la relation sexuelle; et
- en ne partageant pas vos aiguilles ou autre équipement si vous consommez des drogues illicites.

L'immunisation, c'est quoi?

L'immunisation, ou vaccination, consiste en des injections qui renforcent le système de défense du corps ou système immunitaire contre certaines infections. En général, les injections contiennent une très petite quantité des formes atténuées ou inactives d'un certain microbe. La vaccination stimule le système immunitaire afin qu'il produise des protéines appelées anticorps, qui ont la tâche d'attaquer certains microbes. Une fois vacciné, lorsque votre corps entre à nouveau en contact avec le microbe, il est capable de produire plus d'anticorps pour lutter contre le microbe et l'empêcher de vous rendre malade.

Il existe deux types de vaccin — les vaccins vivants et les vaccins morts ou inactivés. Un vaccin vivant est fait à partir d'une forme atténuée du microbe. Un vaccin inactivé ou mort est fait à partir du microbe tué.

Certains vaccins sont recommandés dans tous les cas, tels que les vaccins que vous recevez quand vous êtes bébé et plus tard dans l'enfance. Certains vaccins ne sont recommandés que pour des groupes particuliers de personnes à risque de certaines infections. Les vaccins peuvent causer des effets secondaires et

parfois une forme légère de la maladie contre laquelle ils sont censés vous protéger.

En quoi la vaccination est-elle différente pour les personnes avec le VIH/sida?

Les PVVIH répondent parfois différemment à la vaccination, selon l'état de leur système immunitaire.

Si votre système immunitaire est très affaibli (p. ex., si votre compte de lymphocytes ou cellules CD4+ (cellules T) est très bas), il est possible que votre organisme ne soit pas capable de produire suffisamment d'anticorps après la vaccination, ou alors, les anticorps peuvent ne pas parvenir à survivre très longtemps. Les vaccins peuvent aussi causer plus d'effets secondaires ou causer une réaction plus grave lorsque votre compte de cellules T est très bas. Chez les PVVIH, toutefois, le risque de contracter la maladie pour laquelle elles ont reçu un vaccin peut être plus grave que ces effets secondaires ou réactions à court terme du vaccin reçu. Parlez des risques et avantages de chaque vaccination avec votre médecin ou infirmière. Ils varieront en fonction de votre état de santé général.

En principe, les PVVIH ne devraient pas recevoir de vaccins vivants (tels que le vaccin antivariolique) en raison du risque plus élevé de développer cette maladie après la vaccination.

Des études ont montré que les vaccins sont parfois responsables d'une augmentation passagère de la charge virale. Ne mesurez donc pas votre charge virale dans les quatre semaines qui suivent une vaccination.

Quels vaccins recommande-t-on pour les personnes qui vivent avec le VIH/sida?

- **Le vaccin contre la pneumonie (Pneumovax)** : recommandé à toutes les PVVIH une fois tous les cinq ans pour les protéger contre les pneumonies à bactéries communes.
- **Le vaccin contre la grippe (vaccin antigrippal)** : recommandé à toutes les PVVIH, à l'exception de celles qui sont allergiques aux œufs. Ce vaccin est administré une fois par année, généralement en novembre.
- **Tétanos et diphtérie** : recommandé à toutes les PVVIH une fois tous les 10 ans pour les protéger contre ces bactéries communes qui peuvent causer de graves infections.
- **Vaccins contre l'hépatite** : le vaccin contre l'hépatite à virus A est habituellement administré en une série de deux injections et vous protégera pendant environ 20 ans. Il est tout particulièrement

recommandé chez les personnes qui voyagent beaucoup. Le vaccin contre l'hépatite à virus B est habituellement administré en une série de trois injections et vous protégera pendant environ 10 ans. On le recommande aux hommes qui ont des relations sexuelles avec d'autres hommes et aux personnes qui utilisent ou s'injectent des drogues illicites. Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.

- **Vaccin antirougeoleux, antiourlien et antirubéoleux (rougeole, oreillons, rubéole ou vaccin ROR) :** un vaccin vivant qui offre une protection contre trois virus communs transmissibles par la toux et les éternuements. Il est considéré inoffensif chez les PVVIH au compte de cellules CD4+ supérieur à 200, mais il n'est pas recommandé chez celles qui ont une numération de cellules CD4+ inférieure à cela.

Qu'en est-il des vaccins administrés aux voyageurs?

- Adressez-vous à votre médecin ou à une clinique spécialisée dans les vaccins de voyage sur les vaccins que vous devriez recevoir lorsque vous voyagez dans différents pays. Dans certains pays, des vaccins spécifiques sont requis pour tous les voyageurs.
- En principe, les vaccins contre l'hépatite à virus A et B sont recommandés pour tous les voyageurs.
- Les PVVIH devraient éviter les vaccins contre le choléra, la typhoïde, la fièvre jaune et la variole. Si le pays que vous visitez exige un de ces vaccins, demandez à votre médecin de vous faire une lettre pour expliquer que pour des raisons médicales, vous ne pouvez pas recevoir tel ou tel vaccin.

Source : CATIE source canadienne de renseignements sur le VIH et l'hépatite C